



MUNICIPALITÉ
DE
Chavannes-le-Chêne

Chavannes-le-Chêne, le 20 octobre 2021

Préavis no 5 /2021

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE CONCERNANT

LE BUDGET 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2022 comprend le coût de fonctionnement annuel de notre commune et les diverses charges imposées par le canton et les associations de communes.

CHARGES

Autorités & Administration : Les coûts relatifs à ces chapitres restent stables.

Transports publics : Il y a une nette augmentation de la participation de la commune aux déficits passant de **CHF 13'824.25** en 2020 à **CHF 18'000.00** budgétés en 2022.

Terrains & forêts : Les coûts relatifs à ces chapitres restent stables.

Bâtiments : **Bâtiment communal** : Quelques petites réfections liées à des infiltrations d'eau ont été prévues pour un montant de **CHF 4'000.00**.

Four : Changement des fenêtres dans le studio pour un montant de **CHF 5'000.00**.

Routes : Des travaux d'entretien de la route ainsi que des curages ont été planifiés pour un montant de **CHF 15'000.00**.

Ordures ménagères : Les coûts d'évacuation des déchets par la STRID ou par Bader sont en augmentation. Plusieurs types de déchets qui étaient évacués au sein de notre commune passent maintenant par ces prestataires.

<u>Réseau d'épuration :</u>	Un système de téléalarme va être mis en place ainsi que la vidange du bassin pour réfection. Le tout pour un montant de CHF 6'000.00.
<u>Ecoles :</u>	Augmentation des coûts scolaires qui passent de CHF 144'676.20 en 2020 à CHF 210'000.00 budgétés en 2022. Cette augmentation étant liée aux différentes modifications du collège à Yvonand et à l'accroissement de notre population.
<u>Police :</u>	La baisse des rentrées des impôts implique que nous allons payer légèrement moins pour la réforme policière.
<u>Défense contre l'incendie & PCI :</u>	Les coûts relatifs à ces chapitres restent stables
<u>Prévoyance sociale :</u>	La baisse des rentrées des impôts implique que nous allons payer moins pour la facture sociale, malgré le fait qu'elle continue à augmenter chaque année.
<u>Services des eaux :</u>	L'achat de compteurs pour les nouvelles constructions ainsi que pour finaliser la pose dans le village a été planifié pour un montant de CHF 5'000.00.

REVENUS

<u>Impôts :</u>	Les entrées relatives aux impôts sont en diminution par rapport aux années précédentes. En 2019 & 2020, il y a eu des taxations extraordinaires ainsi qu'un rattrapage des taxations de l'office d'impôt.
<u>Service financier :</u>	La baisse des entrées des impôts implique que nous allons toucher un peu plus du fonds de la péréquation.
<u>Bâtiments :</u>	Actuellement tous les biens communaux sont loués. L'ancien local des pompiers a été reloué au SDIS.
<u>Ordures ménagères :</u>	Les ristournes sur le carton et le papier ont été rétablies et les ristournes sur les métaux ont augmenté.

La Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la collectivité.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2022, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-LE-CHENE

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

Article 1 : Le budget communal pour l'année 2022, est arrêté comme suit :

Total des Dépenses : **CHF 1'009'400.00**

Total des Recettes : **CHF 996'300.00**

Soit une perte de **CHF 13'100.00**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



F. Marmier



La Secrétaire



C. Badel